



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 19 août 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence du maire suppléant DANIEL KAESER.

Madame la mairesse Marlene Cordato a motivé son absence.

Le directeur général adjoint et la greffière sont présents.

Au début de la séance, monsieur le maire suppléant invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Roger St-Laurent, décédé le 26 juin à l'âge de 76 ans;
- Madame Madeleine Bessette, décédée le 8 juillet à l'âge de 66 ans;
- Monsieur Pierre Le Pon, décédé le 19 juillet à l'âge de 90 ans;
- Monsieur Serge Racine, également décédé le 19 juillet à l'âge de 66 ans;
- Monsieur Marcel Caron, décédé le 27 juillet à l'âge de 75 ans;
- Madame Desanges Sauvé, décédée le 29 juillet à l'âge de 58 ans. Madame Sauvé est la mère de madame Manon Landry, technicienne en comptabilité au Service de la trésorerie;
- Madame Michelle Pard, décédée le 3 août à l'âge de 69 ans;
- Monsieur Gabriel Fortin, pompier au Service de sécurité incendie, survenu le 10 août dernier à l'âge de 23 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2014-08-438
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Jimmy Ménard

- Loi 3 sur les régimes de retraites des employés municipaux.

Monsieur Patrick Thifault

- Reconstruction de l'église Notre-Dame-de-la-Paix;
- Construction d'un mur antibruit longeant le boulevard de la Grande-Allée – Échéancier.

RÉSOLUTION 2014-08-439

SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1441-020

Le maire suppléant Daniel Kaeser invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-020 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout de la classe d'usage résidentielle multifamiliale dans la zone C-2 120 et par l'établissement de ses dispositions particulières. (Provencher / Montée Sanche)

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-020, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, plusieurs questions ont été adressées à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

RÉSOLUTION 2014-08-440

SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1447-007

Le maire suppléant Daniel Kaeser invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-007 modifiant les dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant trait aux critères d'aménagement applicables à certains secteurs. (Provencher / Montée Sanche)

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-007, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, plusieurs questions ont été adressées à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

RÉSOLUTION 2014-08-441

AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 14 RUE JOLY – LOT 3 005 608 – ZONE R-1 137 – DOSSIER 1406-DM-244

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure visant la réduction de :

- la marge minimum de recul avant du bâtiment représentant une dérogation de 8 % inférieure à la grille des usages et normes de la zone R-1 137 du Règlement RV-1441 sur le zonage;
- la distance totale des marges minimum de recul latéral du bâtiment représentant une dérogation de 4 % inférieure à la grille des usages et normes de la zone R-1 137 du Règlement RV-1441 sur le zonage ;

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2577;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder une dérogation mineure ayant pour effet :

- la marge minimum de recul avant du bâtiment à 6,42 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage prévoit 7 mètres pour cette zone;
- la distance totale des marges minimum de recul latéral du bâtiment à 4,34 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage prévoit 4,5 mètres pour cette zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-442

AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 736, RUE LAURENT-O.-DAVID – LOT 2 108 815 - DOSSIER 1406-DM-245

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure visant la réduction de la marge minimum de recul latéral du bâtiment, représentant une dérogation de 32,5 % inférieure à la grille des usages et normes de la zone R-2 246-3 du Règlement RV-1441 sur le zonage ;

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune seule question n'a été adressée au conseil;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2578;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder une dérogation mineure ayant pour effet d'établir la marge minimum de recul latéral à 1,35 mètre alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 2 mètres dans cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-443
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2014, tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-444
RÈGLEMENT RV-1337-5 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 juillet 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1337-5 modifiant le Règlement RV-1337 décrétant un emprunt de 1 703 000 \$ pour les honoraires professionnels et l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue sur les rues Moïshe et Olsen (tronçon I), Places « A » et « B ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-445
RÈGLEMENT RV-1441-018 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 juin 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1441-018 modifiant le règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux normes externes applicables.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-446
RÈGLEMENT RV-1441-019 – SECOND PROJET – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-019 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 3 juin 2014, suivant la résolution 2014-06-328.

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 2 juillet 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-019 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux boîtes de dons caritatifs.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-447
RÈGLEMENT RV-1442-002 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 2 juillet 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 juillet 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1442-002 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait aux normes externes applicables.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-448
RÈGLEMENT RV-1444-002 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 juin 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1444-002 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-449
RÈGLEMENT RV-1552-1 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 juin 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1552-1 modifiant le Règlement RV-1552 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-450
RÈGLEMENT RV-1565 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 juillet 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1565 sur le Service de sécurité incendie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-451
RÈGLEMENT RV-1566 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 2 juillet 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1566 sur la prévention incendie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-452
RÈGLEMENT RV-1568 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 juin 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1568 décrétant le retrait du caractère public du lot 5 515 728.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-453
RÈGLEMENT RV-1441-021 – PREMIER PROJET – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le premier Projet de Règlement RV-1441-021 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage visant à la création de nouvelles zones communautaires, établissant des dispositions particulières à ces nouvelles zones et à la création d'une grille des usages et normes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-454
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 14 juillet 2014 pour les règlements suivants :

- A) RV-1529-2 Règlement RV-1529-2 modifiant le mode de financement prévu au Règlement RV-1529 autorisant l'acquisition des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590.

B) RV-1564 décrétant des travaux de pavage, bordures, trottoirs, éclairage et aménagements paysagers sur l'avenue Moïshe et le passage Olsen et leur financement par emprunt.

C) RV-1567 décrétant des travaux de pavage sur l'avenue Moïshe et le passage Olsen et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-455
RÈGLEMENT RV-1447-007 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Érick Rémy donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-007 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant trait aux critères d'aménagement applicables à certains secteurs (Zone C-2 120).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-456
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 19 juin au 25 juillet 2014, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-457
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 juin au 15 juillet 2014 montrant un total des activités de 3 022 290,89 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	1 897 733,73	
Activités financières d'investissement	446 332,85	
Total des chèques fournisseurs		2 344 066,58
Salaires – Dépenses	1 052 520,42	
Salaires - Déductions	(374 296,11)	
Total des salaires nets		678 224,31
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 022 290,89

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-458
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 21 juillet 2014, révisée le 30 juillet 2014, montrant un total de 1 183 074,67 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-459
LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 28 JUILLET 2014**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir du 28 juillet 2014, indiquant notamment les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, suivant l'article 511 de la Loi sur les cités et villes, préparée par le Service de la trésorerie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-460
FINANCEMENT DU PROJET DE REMPLACEMENT D'ARBRES
ATTEINTS PAR L'AGRILE DU FRÊNE**

ATTENDU qu'il est prévu au programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016, projet 61005, une somme de 50 000 \$ par obligations pour le remplacement d'arbres atteints par l'agrile du frêne;

ATTENDU qu'il serait préférable de remplacer le financement par obligations par un financement à même le budget d'opération.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser que le projet numéro 61005 prévu au programme triennal d'immobilisation, pour le remplacement d'arbres atteints par l'agrile du frêne au montant de 50 000 \$, soit financé à même le budget d'opération (réserve pour imprévus).

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-461
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 3 SEPTEMBRE 2014 AU MONTANT DE 7 564 000 \$ - ADJUDICATION

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt numéros RV-1243, RV-1267, RV-1281, RV-1292, RV-1304, RV-808, RV-894, RV-1026, RV-1063, RV-1085, RV-1105, RV-1113, RV-1114, RV-1119, RV-1142, RV-1143, RV-1146, RV-1147, RV-1148, RV-1152, RV-1163, RV-1320, RV-1341, RV-1360, RV-1374.1, RV-1393, RV-1397, RV-1398, RV-1399, RV-1403.1, RV-1417, RV-1420, RV-1425, RV-1431, RV-1367, RV-1491, RV-1546, RV-1547 et RV-1556, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du datée du 3 septembre 2014, au montant de 7 564 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Boisbriand a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix Offert	Montant \$	Taux %	Échéance	Coût réel %
Financière Banque Nationale inc.	99,27000	1 679 000	1,40000	2015	2,09081
		1 719 000	1,50000	2016	
		1 738 000	1,70000	2017	
		1 779 000	2,00000	2018	
		649 000	2,15000	2019	
Mackie Research Capital Corporation Scotia Capitaux inc.	99,20900	1 679 000	1,30000	2015	2,12619
		1 719 000	1,50000	2016	
		1 738 000	1,75000	2017	
		1 779 000	2,00000	2018	
		649 000	2,20000	2019	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	99,15400	1 679 000	1,30000	2015	2,13452
		1 719 000	1,50000	2016	
		1 738 000	1,70000	2017	
		1 779 000	2,00000	2018	
		649 000	2,20000	2019	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	99,08300	1 679 000	1,40000	2015	2,19048
		1 719 000	1,50000	2016	
		1 738 000	1,75000	2017	

RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.		1 779 000 649 000	2,00000 2,25000	2018 2019	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,90300	1 679 000 1 719 000 1 738 000 1 779 000 649 000	1,30000 1,40000 1,70000 1,95000 2,25000	2015 2016 2017 2018 2019	2,20426

ATTENDU que l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 564 000 \$ de la Ville de Boisbriand soit adjugée à Financière Banque Nationale inc;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistante trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-462
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 3 SEPTEMBRE 2014 AU MONTANT DE
7 564 000 \$ - CONCORDANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 7 564 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-1243	22 000 \$
RV-1267	19 200 \$
RV-1281	148 700 \$
RV-1292	27 700 \$
RV-1304	54 900 \$

RV-808	55 200 \$
RV-894	2 000 \$
RV-1026	800 \$
RV-1063	1 300 \$
RV-1085	3 900 \$
RV-1105	1 200 \$
RV-1113	8 300 \$
RV-1114	1 500 \$
RV-1119	12 500 \$
RV-1142	800 \$
RV-1143	35 200 \$
RV-1146	322 500 \$
RV-1147	17 600 \$
RV-1148	8 200 \$
RV-1152	217 200 \$
RV-1163	669 200 \$
RV-1320	8 700 \$
RV-1341	3 200 \$
RV-1360	179 500 \$
RV-1374.1	69 900 \$
RV-1393	480 900 \$
RV-1397	49 400 \$
RV-1398	25 800 \$
RV-1399	2 100 \$
RV-1403.1	17 500 \$
RV-1417	40 800 \$
RV-1420	518 600 \$
RV-1425	35 000 \$
RV-1431	9 400 \$
RV-1367	2 389 900 \$
RV-1367	1 111 600 \$
RV-1491	567 000 \$
RV-1546	155 800 \$
RV-1547	142 000 \$
RV-1556	127 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 564 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 septembre 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou son assistante à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
938 GRANDE ALLEE
BOISBRIAND, QC
J7G 1W5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 3 mars et le 3 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistante-trésorière. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-463
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 3 SEPTEMBRE 2014 AU MONTANT DE
7 564 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 564 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros RV-1243, RV-1267, RV-1281, RV-1292, RV-1304, RV-808, RV-894, RV-1026, RV-1063, RV-1085, RV-1105, RV-1113, RV-1114, RV-1119, RV-1142, RV-1143, RV-1146, RV-1147, RV-1148, RV-1152, RV-1163, RV-1320, RV-1341, RV-1360, RV-1374.1, RV-1393, RV-1397, RV-1398, RV-1399, RV-1403.1, RV-1417, RV-1420, RV-1425, RV-1431, RV-1367, RV-1491, RV-1546, RV-1547 et RV-1556, la Ville de Boisbriand émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 3 septembre 2014) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1491, RV-1546 et RV-1547, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-464
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 3 SEPTEMBRE 2014 AU MONTANT DE
7 564 000 \$ - PROLONGATION D'ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand aura le 18 août 2014, un montant de 7 104 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 29 577 000 \$, pour une période de 2 et 4 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros RV-1243, RV-1267, RV-1281, RV-1292, RV-1304, RV-808, RV-894, RV-1026, RV-1063, RV-1085, RV-1105, RV-1113, RV-1114, RV-1119, RV-1142, RV-1143, RV-1146, RV-1147, RV-1148, RV-1152, RV-1163, RV-1320, RV-1341, RV-1360, RV-1374.1, RV-1393, RV-1397, RV-1398, RV-1399, RV-1403.1, RV-1417, RV-1420, RV-1425, RV-1431, RV-1367;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 531 800 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 6 572 200 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 3 septembre 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

QUE la Ville de Boisbriand emprunte 6 572 200 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 16 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-465
SOUMISSIONS – FOURNITURE DE PIÈCES POUR LE SYSTÈME
ULTRAVIOLET DE L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2014-1394**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de pièces pour le système ultraviolet de l'usine d'épuration, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Brault Maxtech inc. 6, boulevard Desaulniers – bureau 400 Saint-Lambert (Québec) J4P 1L3	74 340,14 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Stéphane Marcotte, chef de division du Service du génie du 22 juillet 2014 ainsi que l'état de vérification du Service juridique;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 15 juillet 2014.

D'accepter l'offre de Brault Maxtech inc., au montant de 74 340,14 \$ (toutes taxes incluses) pour la fourniture de pièces pour le système ultraviolet de l'usine d'épuration, contrat 2014-1394.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 541.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-466
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE (COUCHE LIEUSE), DE BORDURES, DE TROTTOIRS, D'ÉCLAIRAGE ET D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SUR L'AVENUE MOÏSHE AINSI QUE LE PASSAGE OLSEN – CONTRAT 2014-1400 – RÉGLEMENT RV-1564**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de pavage (couche lieuse), de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'aménagements paysagers sur l'avenue Moïshe ainsi que le passage Olsen, la Ville soumission a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
EFEL experts-conseils 97, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3
Ingemax inc. 24, rue Saint-Eustache Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9
WSP Canada inc. 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 525 Laval (Québec) H7T 1S9

CIMA+
740, rue Notre-Dame Ouest,
bureau 900, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 3X6

ATTENDU que les offres ont été évaluées par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 15 juillet 2014.

D'accepter l'offre de CIMA+, ayant obtenu le meilleur pointage final pour les services professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de pavage (couche lieuse), de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'aménagements paysagers sur l'avenue Moïshe ainsi que le passage Olsen, au montant de 42 540,75 \$ (toutes taxes incluses), contrat 2014-1400.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1564.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-467
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE désigner, monsieur le conseiller Denis Hébert, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes, comme maire suppléant pour la période du 20 août 2014 jusqu'à la séance ordinaire du 2 décembre 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-468
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 20 NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'ordonner à Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand, de faire vendre à l'enchère publique, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par le trésorier selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour l'année 2013 et les années antérieures, cette enchère publique devant se tenir le 20 novembre 2014 à 9 h 30 dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

D'établir le 25 septembre 2014 comme date à laquelle les procédures de vente débiteront ainsi que le calcul des délais prescrits prévus aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-469
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 20 NOVEMBRE 2014 –
AUTORISATION AU TRÉSORIER – LISTE ET FRAIS – MANDAT À LA
GREFFIÈRE

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le trésorier à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère, pour taxes municipales non payées, en tout ou en partie, pour l'année 2013;

D'autoriser le trésorier à charger les frais suivants:

1° 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le Service du greffe;

2° tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;

3° ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- les frais de préparation de description techniques;
- les frais de recherche de titres et de confirmation d'existence de personnes morales;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

D'autoriser le trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles sur lesquels toutes les taxes dues pour l'année 2013 et les années antérieures auront été payées avant le jour de l'enchère publique.

De nommer Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand pour agir à titre d'officier responsable de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de l'autoriser à procéder en conséquence.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-470

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 20 NOVEMBRE 2014 -
AUTORISATION À LA GREFFIÈRE ET MANDAT AU PROCUREUR DE
LA VILLE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la greffière de la Ville à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes sur cet immeuble ainsi que tout immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation et tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe ;

D'autoriser la greffière à mandater le procureur de la Ville pour tenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes ;

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-471

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 20 NOVEMBRE 2014 -
MANDAT HUISSIER**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la greffière à mandater Éric Latraverse, cabinet d'huissiers, pour agir comme officier chargé de la vente aux enchères, de la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes et le Code de procédure civile, des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2013 et les années antérieures, et ce, pour le compte de la greffière de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-472

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 20 NOVEMBRE 2014 -
AUTORISATION AU TRÉSORIER À ENCHÉRIR**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser monsieur André Drainville, directeur général adjoint et trésorier, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Boisbriand, le montant des arriérés dus à la Ville et aux commissions scolaires, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées pour 2013 et les années antérieures.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-473
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 20 NOVEMBRE 2014 -
INSCRIPTION RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À VILLE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'inscription des immeubles qui auront été adjugés à la Ville de Boisbriand immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées, sur les rôles d'évaluation et de perception.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-474
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 20 NOVEMBRE 2014 -
SIGNATURE DES ACTES RELATIFS À LA VENTE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées pour l'année 2013 et les années antérieures.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, comme représentants de la Ville, à propos de la vente aux enchères pour taxes non payées, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la ville ou d'un adjudgé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-475
INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES
PERSONNES HANDICAPÉES – ADOPTION DU RAPPORT 2013 ET DU
PLAN D'ACTION 2014**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le document intitulé « Rapport 2013 et plan d'action 2014 » préparé par madame Andrée Duhamel, chef de section au Service des loisirs, en conformité de l'exigence de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c.E-20.1).

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-476
VENTE DU LOT 5 515 728 ET ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LOT 5 515 729 – MONTONI BOISBRIAND S.E.C. – DOSSIER 1885

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver la vente du lot 5 515 728 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un montant de 304 188 \$ à la société en commandite MONTONI BOISBRIAND S.E.C. conformément au protocole d'entente 1052 P-60 intervenu entre les parties le 8 juillet 2014, telle que soumise.

De consentir à l'établissement d'une servitude de passage permettant l'accès de l'immeuble vendu au boulevard de la Grande-Allée sur deux parties du lot 5 515 729 tel que le tout est montré au plan préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, le 14 juillet 2014, sous le numéro 16 314 de ses minutes.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à conclure, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-477
RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE – ASTRAL MÉDIA AFFICHAGE S.E.C. – PANNEAUX AUTOROUTIERS

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente avec Astral Média Affichage S.E.C. pour poursuivre l'exploitation des structures publicitaires actuelles pour une période additionnelle de quinze (15) ans débutant le 1^{er} février 2015 et prévoir l'installation de nouvelles structures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-478
RENOUVELLEMENT DE BAIL – PARTIE DU LOT 2 107 059 – MAINTIEN D'UNE ZONE TAMPON

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le renouvellement du bail de location avec Hydro-Québec pour la location d'une partie du lot 2 107 059 pour le maintien d'une zone tampon située entre l'autoroute 640 et les habitations du secteur l'Érablière longeant cette autoroute;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-479
OFFICIALISATION DU NOUVEAU LOGO DE LA VILLE DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'enregistrement du logo de la Ville de Boisbriand comme identification visuelle (marque de commerce) de la Ville, tel que spécifié dans le Plan directeur de signalisation de la Ville, daté du 31 mai 2012 et dans le Cahier des normes graphiques du logo de la Ville de Boisbriand, en date du mois de décembre 2012.

DE confirmer le mandat accordé à Me Josée Tourangeau du bureau Prévost Fortin D'Aoust à effectuer les procédures nécessaires pour le compte de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-480
MANDAT AUX PROCUREURS – REQUÊTE EN RECONNAISSANCE JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ PAR PRESCRIPTION ACQUISITIVE DU LOT 5 370 808 – ÎLE-DE-MAI

ATTENDU la réception d'une requête introductive d'instance en reconnaissance judiciaire d'un droit de propriété d'un immeuble (lot 5 370 808) acquis par prescription, à laquelle la Ville de Boisbriand est mise en cause;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire que la Ville de Boisbriand, à titre de mise en cause, mandate un procureur pour s'assurer d'être informée des développements qui surviendront à ce sujet, et intervenir au besoin pour garantir l'intérêt public;

ATTENDU que la requête introductive d'instance était présentable le 14 août 2014 et qu'il y avait une relative urgence à mandater un procureur pour comparaître au nom de la Ville, avant cette date;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'entériner le mandat accordé à Me Joanne Côté, avocate de l'étude Prévost, Fortin, D'Aoust pour représenter les intérêts de la Ville et du public en général, dans le cadre d'une requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété par prescription acquisitive du lot 5 370 808 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (Île-de-Mai), Cour Supérieure du Québec, dossier numéro 700-17-010898-145.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-481
MANDAT AUX PROCUREURS – SOCIÉTÉ DE GESTION MATHERS C.
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC, VILLE DE BOISBRIAND ET AL – INSCRIPTION EN APPEL**

ATTENDU l'inscription en appel formulée par Me Daniel Guay procureur de Société de gestion Mathers inc. le 21 juillet 2014, suite au jugement rendu le 16 juin 2014 par l'honorable Patrick Thérout de la Cour du Québec et dont l'effet était de rejeter l'appel de Société de gestion Mathers inc. relativement au dossier ci-après :

- Décision rendue par le Tribunal administratif du Québec (ci-après le TAQ) le 7 juin 2012;
- Ordonnance de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, statuant que Société de gestion Mathers a effectué une coupe à blanc dans une érablière sans autorisation préalable en contravention de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de poursuivre le mandat qu'elle avait initialement confié à Me Albert Prévost du bureau Prévost Fortin D'Aoust, afin que celui-ci puisse intervenir au besoin pour la Ville, qui est mise en cause dans ce débat judiciaire;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE signifier que la Ville de Boisbriand appuie sans réserve la position de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en la présente instance statuant que Société de gestion Mathers a effectué une coupe à blanc dans une érablière sans autorisation préalable en contravention de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles.

DE mandater en conséquence Me Albert Prévost de l'étude Prévost Fortin D'Aoust pour représenter les intérêts de la Ville au dossier de l'inscription en appel, ainsi que toute autre procédure découlant de ladite inscription (requête en révision judiciaire, audition en appel, etc.) présentée par Société de gestion Mathers inc. c. Commission de protection du territoire agricole du Québec et Tribunal administratif du Québec, Ville de Boisbriand et Al., Cour du Québec, district de Terrebonne, dossier numéro 700-80-006113-127.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-482
HOME DEPOT – MODIFICATIONS DU PROTOCOLE D’ENTENTE DU 3
OCTOBRE 2006 – DÉPLACEMENT D’UN PYLÔNE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D’entériner les modifications au protocole d’entente du 3 octobre 2006 intervenu avec Home Depot Holdings inc., telles qu’autorisées par le directeur général de la Ville le 24 juillet 2014;

D’autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à conclure, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-483
LOCATION D’HEURES DE GLACE – CENTRE D’EXCELLENCE SPORTS
ROUSSEAU – SAISON 2014-2015**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D’autoriser la location de 494,5 heures de glace au Centre d’excellence Sports Rousseau pour la saison 2014-2015, pour la période du 26 août 2014 au 14 mars 2015 pour un montant total de 114 707,69 \$.

D’imputer la dépense au poste budgétaire 02 730 03 510.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-484
APPUI À LA VILLE DE BOIS-DES-FILION CONCERNANT LEUR
DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D’INCLURE AU PLAN
QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES LE PROJET DE
PARACHÈVEMENT DE L’AUTOROUTE 19 AVEC VOIES RÉSERVÉES
AU TRANSPORT COLLECTIF**

ATTENDU que le parachèvement de l’autoroute 19 avec des voies réservées pour le transport collectif n’apparaît pas au Plan québécois des infrastructures 2014-2024, déposé par le gouvernement du Québec, le 4 juin 2014;

ATTENDU que le gouvernement du Québec avait pris l’engagement de réaliser le parachèvement de l’autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif, entre l’autoroute 440 à Laval et l’autoroute 640 à Bois-des-Filion;

ATTENDU que le premier ministre du Québec a confirmé publiquement cet engagement le 21 juin 2010;

ATTENDU que le début des travaux était prévu pour 2016;

ATTENDU que cet engagement a été repris par tous les principaux partis politiques lors de la campagne électorale de 2014, dont les partis formant l'actuel gouvernement et les première et deuxième oppositions officielles;

ATTENDU que ce projet est réclamé par les citoyens de Laval et de la couronne Nord de Montréal et plus particulièrement, la Ville de Bois-des-Filion, depuis maintenant 40 ans;

ATTENDU que ce projet permettrait d'apporter une solution à de graves problèmes de congestion, de sécurité, de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre, causés par un débit journalier moyen d'environ 60 000 véhicules à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335 à Bois-des-Filion, soit plus de trois fois la capacité théorique de ladite intersection;

ATTENDU que ce projet offrirait à la population de Laval et de la couronne Nord une alternative efficace en transport collectif en permettant aux autobus de se rabattre rapidement vers les stations de métro de Laval, en plus d'améliorer la fluidité de la circulation entre la couronne Nord et Laval;

ATTENDU que ce projet a déjà reçu l'appui de la Ville de Laval et de l'ensemble des villes, des MRC, des organismes socio-économiques et environnementaux et des autorités organisatrices de transport de la couronne Nord, ainsi que de la Conférence régionale des élus des Laurentides;

ATTENDU que ce projet est dûment inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté;

ATTENDU que ce projet fait partie de la planification de l'Agence métropolitaine de transport en vue de la mise en place des voies réservées au transport collectif et d'un stationnement incitatif à Bois-des-Filion;

ATTENDU que l'étude d'impact environnemental du projet de parachèvement de l'autoroute 19 est déjà déposée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

ATTENDU que le gouvernement du Québec doit tenir compte de la position des élus de la Communauté dans l'établissement des projets de transport prioritaires pour le Grand Montréal;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

QUE la Ville de Boisbriand appuie la Ville de Bois-des-Filion dans sa demande au gouvernement du Québec d'inclure au Plan québécois des infrastructures le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées pour le transport collectif et de respecter l'échéancier de 2016 pour le début des travaux;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec
Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports
Monsieur Pierre Moreau, ministre MAMOT
Monsieur Paul Larocque, maire de Bois-des-Filion
Monsieur Mario Laframboise, député de Blainville
Monsieur Mathieu Traversy, député du comté de Terrebonne
Monsieur Claude Surprenant, député du comté de Groulx
Monsieur Ramez Ayoub, maire de la Ville de Lorraine
Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Ste-Anne-des-Plaines
Madame Madeleine Leduc, mairesse de la Ville de Rosemère
Monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville
Madame Sylvie Surprenant mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Marc Demers, maire de la Ville de Laval
Monsieur Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne
Monsieur Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté
métropolitaine de Montréal
La coalition pour le parachèvement de l'autoroute 19.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-485
ADHÉSION – TÉLÉVISION DES BASSES-LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Télévision des Basses-Laurentides pour l'année 2014-2015 à titre de membre corporatif institutionnel au montant de 125 \$ (taxes comprises).

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-486
ADHÉSION – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion et du forfait d'activités à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour l'année 2014-2015 (septembre à août) au coût de 11 995,52 \$ toutes taxes comprises qui comprend l'adhésion ainsi que des billets et commandites pour divers événements et un soutien additionnel aux initiatives économiques ainsi qu'aux représentations et affaires publiques.;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente de partenariat à cet effet;

D'imputer la dépense pour les frais de l'adhésion de 175 \$ plus taxes au poste budgétaire 02 110 00 494;

D'imputer la dépense pour les coûts d'achat de billets pour divers événements de 3 735 \$ plus taxes au poste budgétaire 02 110 00 310;

D'imputer la dépense pour les coûts de soutien de 7 500 \$ (non taxable) au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-487
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 5 000 \$ par année à la Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache pour une aide financière pour 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-488
PRÊT D'UNE SALLE DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le prêt de la Maison du citoyen et Place de la culture au Club de philatélie « Les timbrés de Boisbriand », pour la tenue d'une exposition devant avoir lieu du 17 au 19 octobre 2014.

D'offrir le soutien logistique pour la réalisation de cet événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-489
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2014 montrant un total mensuel de 3 707 180 \$ et un cumulatif de 17 571 817 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-490
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2014 montrant un total mensuel de 21 232 221 \$ et un cumulatif de 38 812 038 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-491
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE – PROJET « CONDOS INDUSTRIELS » -
539 À 555, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN - ZONE I-2 128**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet dernier portant le numéro R-14-CU-2579 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne communautaire pour le projet « Condos industriels » au 539 à 555, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-2 128 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Zone Enseignes + Éclairage, Placement SOM, datés du 28 avril 2014 et comportant 4 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-492
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – BULK BARN – 3090, AVENUE DES GRANDES
TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2580 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « Bulk Barn » au 3090, avenue des Grandes-Tourelles, dans la zone C-3 405 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Lovettsigns, révisées en date du 9 juillet 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-493
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – DISTRIBUTION INOVACURE – ZONE C-2 453**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet portant le numéro R-14-CU-2581 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « Distribution Inovacure » au 4565, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 453 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Enseignes J.M. inc., datés du 22 mai 2014, de la photo de l'enseigne du bâtiment datée du 22 mai 2014 et des photos de l'enseigne existante datées du 6 mai 2014.

L'approbation est conditionnelle à ce que l'enseigne soit placée à la même hauteur que les autres sur le bâtiment et que les mots « Clinique Santé minceur » soient en relief.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-494
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION -
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE SUR SOCLE – ÉDIFICE DION – 20845,
CHEMIN DE LA CÔTE NORD – ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2589 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Édifice Dion » au 20845, chemin de la Côte Nord, dans la zone I-3 482 et plus amplement décrite à la simulation couleur et localisation de l'enseigne préparés par Enseignes Barbo en date du 25 mai 2014, détails et profil de l'enseigne, préparés par Enseignes Barbo, révisés en date du 13 juin 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-495
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – PFD AVOCATS – 20845, CHEMIN DE LA CÔTE
NORD – ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2588 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « PFD Avocats » (Prévost Fortin D'Aoust) au 20845, chemin de la Côte Nord, dans la zone I-3 482 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Enseignes Barbo, nommée JEU DE LETTRES, datés du 25 octobre 2013, modifiés le 14 novembre 2013 et comportant 1 page.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-496
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES MURALE, SUR MARQUISE ET SUR SOCLE – COUCHE-
TARD – 119, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 110**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2584 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Couche-Tard » au 119, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 110 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Enseignes Pattison, révisés en date du 9 juillet 2014.

L'approbation est conditionnelle à ce que le nom « Couche-Tard » sur l'enseigne murale comprenne des lettres illuminées de l'intérieur et que les décalques à être apposés dans les fenêtres soient de l'intérieur.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-497
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – BR (BÂTON ROUGE) – 3370, AVENUE DES
GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2585 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Bâton Rouge » au 3370, avenue des Grandes-Tourelles, dans la zone C-3 405 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Enseignes Media Modul, datés du 17 juin 2014 et l'approbation de l'enseigne murale par Sylvain Forte, Groupe North American.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-498
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – TECHLINE INC. – 3975, RUE ALFRED-
LALIBERTÉ – ZONE I-1 473**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2583 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Techline inc. » au 3975, rue Alfred-Laliberté, dans la zone I-1 473 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Zone Enseignes, datés du 9 juin 2014 et d'une photo de la façade du bâtiment existant datée du 17 juin 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-499
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – LES GALERIES SHAH – 349 À 359, CHEMIN DE
LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 235**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2582 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Les Galeries Shah » au 349 à 359, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 235 et plus amplement décrite aux plans, simulation couleur et détails de l'enseigne préparés par Graphique & Enseigne Dexteroux en date du 16 juin 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-500
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
D'UN GARAGE DÉTACHÉ – 90, CHEMIN DE LA CÔTE SUD – ZONE
R-1 475**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2587 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour un garage détaché à être implanté au 90, chemin de la Côte Sud, dans la zone R-1 475, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'implantation, dessiné par Martin Guernon, daté du 17 juin 2014;
- Plan de construction, préparé par Alain Boucher, daté du 19 juin 2014;
- Simulation visuelle du garage détaché, datée du 20 juin 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-501
APPROBATION - PERMIS DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER – GROUPE MATHIEU – PLACE MASSÉNA (PHASE 2) - 3005
À 3045, 3055 À 3095, 3105 À 3145 ET 3155 À 3195, RUE DES FRANCS-
BOURGEOIS - STATIONNEMENT SOUTERRAIN - ZONE R-3 407

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
 APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2590 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction et d'aménagement paysager pour Groupe Mathieu – Place Masséna Phase 2 à être implanté aux 3005 à 3045, 3055 à 3095, 3105 à 3145 et 3155 à 3195, rue des Fracs-Bourgeois, dans la zone R-3 407, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plans d'architecture, préparés par DKA Architectes, datés du 20 juin 2014;
- Plans d'aménagement paysager, préparé par Groupe IBI / DAA, datés du 20 juin 2014;
- Plan d'implantation, préparé par Daniel Morin arpenteur-géomètre, daté du 19 juin 2014;
- Rapport de Linda Grenier pour l'aménagement paysager, du 26 juin 2014;
- Panneau d'échantillons des matériaux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-502
APPROBATION - PERMIS POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELLE – 83, RUE JEAN-PIERRE-FERLAND - ZONE R-1 209-2

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
 APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2014 portant le numéro R-14-CU-2586 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une nouvelle construction résidentielle à être implanté au 83, rue Jean-Pierre-Ferland, dans la zone R-1 209-2, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Stéphan Roy & Ass. Arpenteurs-géomètres, daté du 6 juin 2014, minute 31557;
- Plans d'aménagement paysager, préparés par Yannick Pelletier, technologue, datés du 6 juin 2014, nommés paysagement;
- Simulation de la résidence;
- Plans d'architecture, préparés par Yannick Pelletier, technologue, datés du 6 juin 2014, comportant 9 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-503
TOPONYMIE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'attribuer l'odonyme « rue Jean-Claude-Langlois » pour la rue partant du chemin de la Côte Nord vers le nord, sur la terre de Groupe Dion et désignée comme étant le lot 5 327 155 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-504
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste préparée par madame Mélanie Rivest, technicienne, section Environnement et Développement durable, du 4 août 2014, révisée le 19 août 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-505
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de juillet 2014, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-506
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Céline Guertin Philippe Rose	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 20 août 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP;
Laurianne Landry Samuel Ouellette Daphné Dorion Yann Bissonnette	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 15 septembre 2014, le tout en respect de l'annexe D), section D-1 e) de la convention collective SCFP;
Bruno Vadnais Vincent Bolduc	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 15 septembre 2014, le tout en respect de l'annexe D), section D-1 e) de la convention collective SCFP;
Jean-Christophe Bigras	Responsable au Service des loisirs à compter du 20 août 2014, le tout en respect de l'annexe D), section D-1 e) de la convention collective SCFP;
Josianne Adam Jean-Claude Campeau Alma Dumaresq Raymond Dussault	Brigadiers scolaires réservistes au Service de la police, à compter du 28 août 2014, le tout en respect de l'annexe E), article 2a) de la convention collective SCFP);
Huguette Chalut Céline Guertin Hélène Hardy Robert Legault	Brigadiers scolaires au Service de la police, à compter du 28 août 2014, le tout en respect de l'annexe E), article 2a) de la convention collective SCFP);

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-507
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Grégory Desbois Mackenzie	Spécialiste badminton au Service des loisirs à compter du 18 septembre 2014;
Chantal Vaillancourt	Spécialiste chef karaté au Service des loisirs à compter du 15 septembre 2014;
Joanie Villemaire	Spécialiste danse au Service des loisirs à compter du 20 septembre 2014;
Francine Sauvé	Spécialiste karaté au Service des loisirs à compter du 15 septembre 2014;
Yann Bissonnette Chantal Vaillancourt	Spécialistes sports récréatifs au Service des loisirs à compter du 16 septembre 2014.

**RÉSOLUTION 2014-08-508
PERMANENCE – POSTE DE CONSEILLÈRE EN DOTATION ET
DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL AU SERVICE DES
RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE confirmer la permanence de madame Mélanie Legault au poste de conseillère en dotation et développement organisationnel au Service des ressources humaines et de la paie à titre d'employée cadre à temps complet à compter du 20 juillet 2014.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, madame la conseillère Christine Beaudette informe le conseil et l'assemblée qu'afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celle-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote et qu'elle ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2014-08-509
MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU
PERSONNEL CADRE – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter la mise à jour du manuel des conditions de travail des employés cadres de la Ville, préparée par le Service des ressources humaines et de la paie, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

D'accepter les conditions salariales des employés cadres et contractuels pour l'année 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-510
ORGANIGRAMME – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver la mise à jour de l'organigramme des services et des gestionnaires de la Ville de Boisbriand;

D'approuver les modifications apportées à l'organigramme du Service des ressources humaines et de la paie de la manière suivante :

1° Par l'abolition des postes syndiqués suivants :

- Adjointe administrative aux ressources humaines;
- Commis aux ressources humaines;
- Technicienne administrative aux ressources humaines;

2° Par la création de deux postes syndiqués qui seront comblés par des employés syndiqués déjà en poste :

- Coordinatrice en dotation et développement organisationnel;
- Secrétaire aux ressources humaines;

3° Par la création d'un poste non-syndiqué qui sera comblé par une nouvelle embauche, à savoir :

- Adjointe à la direction des ressources humaines;

D'autoriser la directrice du Services des ressources humaines et de la paie à entreprendre les procédures afin de combler le poste d'adjointe à la direction des ressources humaines.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-08-511
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 7A – SCFP**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer la lettre d'entente no 7A avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) ayant trait à l'abolition de la lettre d'entente numéro 7 – chef d'équipe asphalte et ajustement de services.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-512
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 14 – SCFP

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer la lettre d'entente no 14 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) ayant trait à la prolongation de la période de probation d'un employé du Service des travaux publics.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-513
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 16 – SCFP

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et de la paie la lettre d'entente numéro 16 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) modifiant l'article 11,09 ayant trait aux congés annuels payés.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-514
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE DE RÈGLEMENT (GRIEFS) –
SCFP

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et de la paie une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) ayant trait au règlement des griefs 2011-15, 2012-01, 2012-02 et 2013-01.

Adoptée

COMMUNICATIONS DU MAIRE-SUPPLÉANT

- S'excuse d'avoir interrompu une citoyenne qui désirait intervenir à nouveau lors de la période de questions au début de la séance;
- Travaux du parc linéaire Grande-Allée « Wilfrid-Dion » – Explique les travaux qui ont été exécutés et les travaux à venir;

- Transport en commun CITL – Ajout de 3 départs le matin et de 3 départs le soir – Service en haute croissance - Cet organisme fête ses dix (10) ans cette année;
- Fondation Drapeau-Deschambeault – Course bénéfique le 7 septembre prochain à Blainville – Les sommes amassées seront partagées entre la fondation et l'équipe de hockey l'Armada Blainville-Boisbriand – Invite les citoyens à consulter le site internet de la fondation;
- La Coupe Soccer féminine Équipe U-20 – Canada 2014 – Valérie Sanderson, athlète de Boisbriand, a été invitée à y participer. L'équipe s'est rendue jusqu'en quart de finale.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Rappel pour la cueillette des branches – Contacter la ligne verte;
- Rinçage d'aqueduc – Débute en septembre jusqu'à la fin octobre de 22 h à 6 h ;
- Rentrée scolaire - Prudence près des écoles et corridors scolaires;
- Meilleurs vœux de rétablissement à Monsieur René Lachance, directeur général;
- Porte ouverte de la caserne incendie – 20 septembre prochain.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Félicitations à l'équipe qui a procédé à l'installation des modules de jeux dans les parcs du district DuGué;
- Félicite le Service des loisirs pour la programmation estivale au niveau culturel et souligne leur dévouement;
- LIMBO en plein air au parc Claude-Jasmin hier – Invite les citoyens à suivre la ligue au cours de la saison;
- Tournoi de golf du CCITB et du RGAB au Club de golf Le Blainvillier – Belle organisation;
- Campagne de financement de Sodarrid – Partie d'huîtres le 3 octobre prochain sous la présidence d'honneur de Monsieur Charles Gingras (IGA Daigle) et la designer Madame France Arcand;

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Rentrée scolaire – Invite les citoyens à être vigilants, prudents et patients;
- Sodarrid – Partie d'huîtres le 3 octobre prochain – Campagne annuelle de financement.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Activités familiales à l'@dobase – Un dimanche par mois;
- Soirées de jeux de société débutent le 18 septembre prochain.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Défi Boisbriand – Fin de semaine de la fête du travail – Il s’agit de l’un des plus importants tournois de soccer au Québec;
- Retour sur la consultation concernant le projet de Règlement de zonage au début de la séance et explique le rôle du conseil et sa position.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Activités en salle pour la période automnale – Période d’inscription du 23 au 26 août;
- Vente de garage – ne pas oublier de s’inscrire sur le site internet de la Ville pour bénéficier de la localisation de votre vente sur Google;
- Nouveau skate park – Ouverture le 5 septembre prochain;
- Tournoi de balle molle de l’Association des bons copains – Fin de semaine du 5 septembre;
- Épluchettes de blé d’inde des Pionniers de Boisbriand et Oasis des aînés.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Rappel le respect des restrictions d’arrosage qui sont toujours en vigueur;
- 30-31 août prochains – derniers jours pour les ventes de garage cette année;
- Mini-Mundial - 15, 16 et 17 août – A assisté à la remise de médailles et félicite tous les participants et artisans de l’événement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Patrick Thifault
Articles 6 j), 21, 22, 27 et 37

**RÉSOLUTION 2014-08-515
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance à 21 h 20.

Adoptée
